

**Projet d'intervention de M. Serge CROUIN,**

**Président de la MNRA**

**Congrès FENARA – NOGENT**

*20 MAI 2016*

Monsieur le Président THIVENIN, Cher Serge

Monsieur le Président RAGOT ,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mesdames et Messieurs, Chers amis,

C'est un grand plaisir pour moi de vous retrouver, et je tiens au nom de la MNRA à vous remercier vivement de me laisser m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Comme vous le savez, la MNRA accorde depuis sa création, voici 30 ans, une importance majeure à l'accompagnement au quotidien des chefs d'entreprises et de leur conjoint pour une protection sociale complète, avec un service de proximité permanent.

Notre slogan traduit notre engagement : accompagner nos adhérents tout au long de la vie.

Pour preuve, nous avons intégré à nos contrats un service d'assistance étendu pour tous nos adhérents, moyennant une cotisation annuelle de 5 Euros pour le foyer ; c'est un service inédit qui couvre à la fois la vie professionnelle et la vie personnelle.

Ce service sur mesure adapté à chacun, fait partie de notre ADN mutualiste.

On ne répètera également jamais assez que la MNRA est, depuis de nombreuses années le 1<sup>er</sup> assureur mutualiste de France en retraite Madelin.

C'est pourquoi aussi je voudrais vous rendre compte en quelques chiffres des belles performances économiques et financières de la MNRA, qui sans inquiétude passe le cap de Solvabilité 2.

Dans un contexte difficile, pour tous nos adhérents, les points acquis en 2015 ont un taux de rendement de 3.10 %.

S'agissant de nos placements, ils s'élèvent en valeur de marché au 31/12/2015 à 3,7 milliards d'euros avec 916 millions de plus-values latentes.

Le taux de couverture de la marge de solvabilité, en normes Solvabilité 2, s'établit à 271%.

Je citerai également la très bonne décision prise par notre conseil d'administration envers nos adhérents, consistant à doter la provision pour participation aux excédents à hauteur de 15 millions. Cette décision garantit la revalorisation des rentes futures de nos adhérents.

Je rappellerai également que la MNRA n'a pas d'actionnaires et qu'elle appartient à ses clients.

Enfin, en 2015, notre société de gestion INDEP'AM a reçu une Palme d'Or pour la qualité des fonds qu'elle gère.

Je voulais vous donner ces quelques éléments qui démontrent que la MNRA est un acteur économique solide, qui s'est donné l'excellence pour ambition.

Mais au-delà de sa seule mission d'assureur mutualiste, la MNRA a voulu aller plus loin pour mettre en valeur et reconnaître le talent de nos adhérents, avec en 2015, la création avec l'APCMA et le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat du Prix du Maître d'apprentissage.

La première édition a connu un franc succès.

Pour votre information la remise du prix national de la deuxième édition aura lieu le 21 Juin prochain.

Je souhaiterai également évoquer devant vous la création de la Fondation MNRA, sous l'égide de la Fondation de France.

La Fondation MNRA a pour objectif et missions :

- Favoriser la transmission des savoir-faire de l'artisanat et renforcer les liens intergénérationnels.

- Favoriser la mise en œuvre d'actions éducatives dans le cadre des métiers de l'artisanat
- Soutenir les projets qui visent à promouvoir l'excellence.

Vous le voyez la MNRA est très présente dans l'artisanat et le commerce de proximité, la qualité et l'excellence produit est là, avec une distribution de nos produits partout en France, et jusqu'en Nouvelle Calédonie, puisque nous avons sur ce territoire un partenariat avec la mutuelle MPL .

Mesdames et Messieurs avant de vous quitter je voulais vous rappeler que la MNRA fêtera ses 30 Ans au mois de juin ; comme toute construction qui a des fondations solides, notre mutuelle ne peut que se développer.

Vous pouvez compter sur mon engagement pour accompagner et amplifier ce développement, au service

de tous nos adhérents et futurs clients qui nous font confiance.

Je souhaiterais également profiter de cet instant pour vous donner ma position en tant que Président de la MNRA sur la gouvernance politique de notre mutuelle.

La MNRA a récemment renouvelé les délégués de huit de ses régions ; le 16 juin prochain, cette assemblée générale renouvelée élira à son tour huit représentants appelés à siéger à notre Conseil d'administration National.

Vous avez sans doute entendu parler de moi sur le terrain car personnellement je n'hésite pas à prendre mon téléphone pour appeler quand un délégué persiste à candidater au mandat d'administrateur de la MNRA alors qu'il a plus de 67 ans, un âge qui ne lui permettra

pas d'effectuer un mandat complet car la limite d'âge pour être administrateur est de 70 ans.

Mesdames et Messieurs, Chers amis, certains dans cette salle ont participé à la création de cette belle entreprise qu'est la MNRA et peuvent s'étonner de cette mesure d'âge.

Sachez qu'elle a été mise en place pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires qui nous sont imposées et afin que la MNRA garde toute son autonomie, et continue à se positionner au quotidien face aux gros assureurs.

Mesdames et Messieurs, la MNRA n'est pas la Mutuelle des retraités, mais une belle entreprise dont les valeurs sont :

**Modernité, Nouveauté, Réactivité et Action.**



Je vous remercie de votre attention et vous félicite pour la qualité de votre organisation.